

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **89420305.8**

51 Int. Cl.⁵: **A 47 C 1/14**
A 47 C 3/04

22 Date de dépôt: **18.08.89**

30 Priorité: **19.08.88 FR 8811200**

43 Date de publication de la demande:
07.03.90 Bulletin 90/10

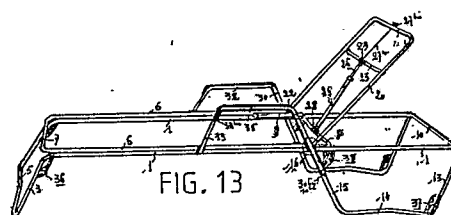
84 Etats contractants désignés: **DE ES FR GR IT**

71 Demandeur: **Forest, Paul Michel**
27 Rue de la Boucle
F-71850 Charnay les Maçon (FR)

72 Inventeur: **Forest, Paul Michel**
27 Rue de la Boucle
F-71850 Charnay les Maçon (FR)

54 **Couchette de relaxation empilable.**

57 Le Meuble, selon l'invention constitue une couchette suivant une version simple ou une couchette formant chaise longue avec un dossier articulé et deux accoudoirs selon une version améliorée. Le plan du pied avant est perpendiculaire aux plans des piètements arrière, ce qui donne au meuble une grande stabilité. Le pied avant est formé par les côtés (1) de la couchette, prolongés vers l'avant et reliés ensemble. La couchette est renforcée par un second tube (6) fixé sur lesdits côtés. Le dossier (20) est maintenu en position inclinée par une béquille à blocage automatique. La conception particulière des structures procure une grande rigidité du meuble pour les sections faibles des tubes de l'ossature réalisée en des métaux légers tels que les alliages d'aluminium pour permettre un empilage de ces meubles sur un volume réduit.



Description

Couchette de relaxation empilable

La présente invention concerne un meuble de relaxation ou dispositif de couchette légère, fine dans ses membrures, stable et facilement superposable, comportant un châssis muni d'un système de pied avant et d'un système de piètement double à l'arrière côté tête, le plan du pied avant étant perpendiculaire à chacun des piètements arrière. Une toile enveloppante est associée au châssis sur laquelle l'utilisateur peut se relaxer. Selon un mode de réalisation, l'ensemble du châssis constitue un seul plan horizontal qui est rigide. Selon un autre mode de réalisation, le châssis est identique, complété par un deuxième ensemble mobile formant dossier articulé transversalement sur lui au 1/3 environ arrière pour évoluer à volonté d'une partie basse rectiligne semblable au modèle simplifié vers toutes les positions relevées où le meuble de relaxation constitue une chaise longue.

Dans les brevets s'appliquant à ce genre de matériel, nous avons noté: GB 2168890 Un cadre tubulaire toilé aux pieds formant deux arches en W empilable, sans dossier; ses deux extrémités constituent des porte à faux sur lesquels il est exclu de s'asseoir; l'ensemble est soumis sans défense aux tractions de la toile en charge qui vient accentuer l'écartement latéral progressif de ces deux W.

FR 2465443 montre un cadre lourd ayant des formes superposables mais encombré de lattes qui impliquent un coussin et la présence des roues interdit toute perspective de superposition dans un faible volume. US 4264102 Avec les mêmes caractéristiques que le précédent, s'il est articulé, il ne peut être ni rectiligne, ni empilable.

D'autres modèles avec dossier répandus dans le domaine public présentent certaines similitudes, leur géométrie utilise également des formes trapézoïdales empilables, ils sont généralement constitués de membrures plastiques supportant des lattes qui nécessitent un coussin, ensemble lourd et encombrant, ou de tubes de fort diamètre qui augmentent gravement son encombrement dans la superposition. Certains ont des tubulures rectilignes qui s'enfoncent dans le sol. Tous utilisent un réglage du dossier à crémaillère, système mal commode et encombrant.

Les caractéristiques essentielles de ce meuble de relaxation sont les suivantes:

Il est léger, néanmoins rigide et résistant de telle sorte qu'une toile tendue sur le châssis remplace avantageusement lattes et matelas habituels. La conformation de ce meuble autorise l'utilisation d'un tube de diamètre réduit pour aboutir à un empilage de très faible encombrement sans inconvénients pour sa hauteur sur pieds.

Sa stabilité est accrue par le fait que ses pieds sont reliés ensemble deux par deux et que le plan de ceux de devant est orthogonal à ceux des deux piètements arrière côté tête.

L'invention concerne donc un Meuble de relaxation pouvant former couchette ou chaise longue

comportant un cadre de lit, deux pieds avant et deux piètements doubles arrière, les meubles s'empilant les uns sur les autres avec un encombrement minimal et suivant une direction d'empilage perpendiculaire au plan du lit, caractérisé en ce que chacun des deux piètements arrière est constitué d'un tube ayant une forme semblable à un U ou un W dont la partie inférieure est en contact avec le sol, dont la première des extrémités du U ou du W est reliée à l'extrémité arrière d'un côté inférieur formant le cadre, dont la seconde extrémité montant est reliée au dit cadre au niveau du point de jonction, et en ce que les deux pieds avant sont constitués d'une barre tubulaire ayant une forme semblable à un U ou un W, la partie inférieure venant en contact avec le sol, chacune des deux extrémités du U ou du W étant raccordée au côté inférieur de sorte que le plan contenant les pieds avant est perpendiculaire à chacun des deux plans contenant les pieds arrière (ainsi que les accoudoirs éventuellement), les côtés des pieds et des accoudoirs étant inclinés longitudinalement par rapport à la direction d'empilage.

ce meuble se compose d'une première pièce, d'une deuxième pièce et d'une troisième pièce, la première pièce comportant deux tubes horizontaux situés de part et d'autre de la couchette et sur toute sa longueur et formant les côtés inférieurs, chaque tube étant relié aux extrémités du pied avant par un coude en direction du sol pour se rejoindre ensuite, la deuxième pièce étant en forme de U et solidaire de la première pièce, les deux côtés du U étant accolés sur les côtés inférieurs, le bas du U formant une traverse horizontale unissant en même temps les tubes de la première pièce sur la partie avant du lit, les extrémités des barres du U se terminant vers l'arrière près du point de raccordement des piètements arrière, la troisième pièce formant les piètements arrière de la couchette reliés ensemble par la traverse.

Dans le cas particulier de couchette simple, sans dossier, les barres du U se poursuivent jusqu'à l'arrière et forment en se réunissant une traverse horizontale au niveau de la tête de l'utilisateur.

Selon un exemple de réalisation ce meuble comporte un dossier qui est articulé sur la deuxième pièce à environ 1/3 de sa longueur totale vers l'arrière et il est formé d'un U dont le bas constitue une traverse située à l'extrémité du meuble côté tête et les côtés du U ayant le même écartement que les tubes des première et deuxième pièces, ses deux montants ayant leur extrémité articulée sur l'extrémité de la deuxième pièce, il est conçu de telle manière qu'en position replié dans le plan de la couchette, il laisse également passer de part et d'autre les pieds du meuble identique posé dessus.

Une béquille télescopique à blocage instantané par simple compression, prenant appui, d'une part sur une traverse située à quelque distance de l'articulation du dossier et d'autre part sur une traverse située sur le dossier et articulée en ces

deux points de telle manière qu'il puisse en position allongée trouver sa place dans l'empilage des couchettes, cette béquille a pour fonction de se bloquer à volonté en différents points en permettant d'immobiliser le dossier en diverses positions plus ou moins relevées, le déblocage s'effectue par une pression exercée sur un poussoir prolongé d'une tringle et terminé par un bouton situé au sommet du dossier dans son prolongement.

Les figures suivantes illustrent l'invention:

La Fig 1 représente le piètement arrière gauche vu de profil d'une couchette simple sans dossier ou d'un autre modèle sans accoudoirs dans la position rabattue horizontalement.

La Fig 2 représente, vue de profil et dans toute sa longueur, une couchette agrémentée d'accoudoirs et dont le dossier est diversement positionné: A- horizontal, B- relevé à 25° comme dans la Fig 5, C- relevé dans une position maximum.

La Fig 3 présente seulement vus de l'arrière et verticalement, le dossier et sa traverse intermédiaire avec ses cales (23 bis).

La Fig 4 présente l'ensemble dos vertical pour voir en plus et précisément les piètements (13), la traverse arrière (10), la traverse avant (5), les accoudoirs (30), et la traverse centrale (8).

La Fig 5 représente la face avant pour distinguer la traverse de pieds avant (5), les pieds avant (3) ainsi que la traverse (8), support de la béquille télescopique (25 etc) et le dossier ayant l'inclinaison B à 25° de la Fig 2.

La Fig 6 montre développé le plan incliné du pied avant.

La Fig 7 représente en plan l'ensemble déjà vu Fig 2 de profil. On retrouve le dossier (20, 21, 23) en position horizontale, l'emplacement de la traverse centrale (8), la béquille (25), les deux piètements arrière (13, 14, 15), les pieds inclinés de devant (3, 5, 3) et la position des goussets (36, 37, 38) et des cales (17, 34).

La Fig 8 montre une coupe détaillée de la béquille télescopique.

La Fig 9 représente grossièrement la coupe verticale du point de jonction (16) gauche et sa cale d'épaisseur (17), le droit étant inversé dans sa forme.

La Fig 10 est une vue de profil et grossièrement représentant le point de jonction gauche, le droit étant symétriquement inversé.

La Fig 11 représente les goussets (36) en forme de crosse reliant le côté (2) et le pied avant (3), tels qu'ils sont empilables en direction verticale tout en servant de renfort et de guidage. Le gousset (37) est identique mais la crosse est en haut reliant la traverse (14) au sol et le montant arrière (13) des piètements arrière.

La Fig 12 montre les goussets (38) de renfort pour le point de jonction (16) ils relient le côté (1) au montant (15) et guident les piètements dans leur empilage.

La Fig 13 est une vue perspective d'une

couchette nue ayant accoudoirs et dossier dans une position relevée intermédiaire.

La Fig 14 est une vue de côté représentant l'empilage sur un véhicule à deux roues de la plus petite à la plus grande qui soit compatible avec les piètements. Il permet leur transport en grand nombre de la même manière qu'il est réalisable horizontalement sur le sol pour le stockage (15 couchettes = 1m50 de haut non limitatif).

La fig 15 représente un rangement en appui vertical pour une mise à la libre disposition des utilisateurs.

L'invention sera bien comprise à l'aide de l'exemple non limitatif de réalisation suivante qui commence par un châssis représenté sur les Fig 2 et 5 composé de trois pièces.

La première pièce, cadre principal, est constituée d'un tube en forme de fourche symétrique dont les cornes forment deux côtés parallèles et horizontaux (1), appelés par la suite côtés inférieurs, leurs deux extrémités seront fixées ou bien de préférence soudées sur la traverse (10) de la troisième pièce décrite plus bas, les tubes sont espacés pour obtenir la largeur confortable d'un lit. Arrivés au pied de la couchette défini comme son avant, ces deux côtés sont cintrés aux points de cintrage (2) vers le bas pour former avec le sol l'angle type d'empilage et en même temps selon certaine variante un angle latéral à la longueur du lit de 5 à 20° vers l'extérieur, ces deux côtés forment ainsi les deux montants (3) qui constituent le piètement avant en forme de trapèze et dont le plan est incliné suivant l'angle d'empilage. Ces deux montants sont cintrés au point de cintrage (4) pour former la traverse (5) qui constitue la base du trapèze qui peut être arquée avec la flèche (5 bis), précisions données à la fin avec toutes les dimensions usuelles.

La deuxième pièce ou doublage du cadre principal est un tube en forme de U, le pied du U qui constitue la traverse avant (7) du cadre, voir Fig 7, est rectiligne et horizontal, cintré de chaque côté aux points de cintrage (2 bis) à 90°. Le tube en forme de U possède deux côtés qui reposent sur la partie supérieure des côtés inférieurs de la première pièce dont il a la même largeur. IL se termine au point de jonction (16) pour la version équipée d'un dossier, voir Fig 2, ou se poursuit selon une ligne droite par les côtés (6 bis), par les deux cintres (19 bis) et par la traverse de tête (21 bis) pour la version simple, voir Fig 1. Cette deuxième pièce forme alors un quadrilatère qui se superpose sur le cadre principal. Le cadre principal et son doublage sont ainsi assemblés par soudure ou tout autre moyen de fixation, continuellement ou en quelques points et reçoivent de part et d'autres des cintres (2 et 2 bis), des goussets (36) en forme de crosse qui contribuent à renforcer les piètements inclinés et doivent par leur position et leur forme assurer la superposition des couchettes, le guidage et le calage vertical suivant la direction d'empilage.

La troisième pièce appelée également double piètement de tête est constituée des deux pieds arrière solidaires de la traverse (10) qui les relie sur leur partie arrière. Chaque pied arrière est constitué

d'un tube dont la forme est voisine d'un U ou d'un W majuscule; la partie centrale des pieds venant en contact avec le sol est constituée d'un arc de cercle ou d'une partie plate reliée à deux cintres donnant une forme de U. Cette partie (14) peut également être cintrée vers le haut en son milieu formant une

flèche (14 bis) donnant une forme de W. Les extrémités des montants arrière du U ou du W formant chaque piètement sont reliées à l'extrémité arrière du côté inférieur (1). Les extrémités des montants avant du U ou du W sont reliées au cadre double au niveau du point de jonction (16). Le point de jonction (16) est la zone où le côté inférieur (1) et le côté supérieur (6) croisent le montant (15), partie avant du piètement arrière. Il est situé à environ 1/3 de la longueur de la couchette, côté arrière qui est le côté où se trouve la tête de l'utilisateur. Selon un mode de réalisation cette troisième partie est constituée d'un seul tube cintré en deux points de cintrage (11) à la rencontre de la traverse (10) de l'extrémité du côté arrière du piètement (13) et réunit l'extrémité du côté arrière (1). Ce tube est cintré ensuite à la rencontre du côté arrière (13) et du côté avant (15) en une fois, arc de cercle, ou en deux fois formant une partie plate (14) avec deux cintres (12 et 12 bis) ou en trois fois avec flèche vers le haut (14 bis). Ainsi, le pied avant de la première pièce se trouve dans un plan perpendiculaire à ceux définis par les piètements arrière. Ces deux plans verticaux sont espacés de 15 m/m (épaisseur de la cale) par rapport aux côtés inférieurs, pour leur être parallèles. Au point de jonction (16) sur les côtés (1 et 6), les montants (15) sont fixés au moyen d'une cale (17) usinée ou coulée qui ménage entre eux un espace d'environ 15 m/m pour permettre le passage des piètements de part et d'autre du cadre d'une autre couchette en position empilée. Ces montants, soit s'arrêtent au ras supérieur du côté (6) pour la réalisation d'une couchette simple, voir Fig 1, ou d'une couchette avec dossier sans accoudoirs, soit se prolongent selon une ligne droite (30) suivie de deux cintres (31 et 31 bis) en forme de U renversé dont les extrémités sont écartées, le pied avant (33) étant fixé à son extrémité sur les deux côtés (1 et 6) par l'intermédiaire d'une cale (34) semblable à la cale (17) formant ainsi deux accoudoirs (30, 32, 33). La cale (34) doit être amovible pour permettre le passage de l'entoilage. Ces accoudoirs peuvent être élargis et renforcés à l'aide d'un doublage de forme identique (35) qui a une extrémité (30 bis) au-delà du point de jonction (16) sur le montant (15) et l'autre (33 bis) au voisinage du cintre (31 bis). L'inclinaison des montants (30 et 33) est de préférence identique à celle des pieds pour la direction d'empilage vertical.

Les côtés du pied avant (3) et les côtés montants des piètements arrière (13 et 15) ainsi que les accoudoirs (30 et 33) font un angle avec la direction d'empilage qui, selon un mode de réalisation préférentiel, est perpendiculaire au plan de la partie couchette du meuble. Pour obtenir un empilage réduit, ces pièces doivent faire un angle aigu inférieur à 20° et supérieur à 30°, qui est fonction de l'épaisseur de la pièce adoptée. De préférence, l'angle entre le plan horizontal de la couchette et les

montants pieds avant, piètement arrière et éventuellement accoudoirs est voisin de 60 à 65°, angle idéal de façon à ce que chaque partie supérieure d'une couchette vienne en contact en même temps avec chaque partie inférieure correspondante du meuble emboîté dessus.

Le dossier articulé et réglable (Fig 7 plan, Fig 3 et 4 de face et en position horizontale, Fig 5 face position du dossier relevé de 25° comme Fig 2 de profil) est comme la deuxième pièce, un tube en forme de U dont le bas constitue la traverse de tête (21) et est cintré à 90° au point de cintrage (11) pour former les deux côtés (20) qui sont parallèles l'un à l'autre et de même largeur que le cadre. Le dossier est symétriquement opposé à la deuxième pièce à l'extrémité de laquelle il s'articule par deux charnières sur l'axe (22) lui permettant de s'élever à volonté en position de chaise longue. En position horizontale, rabattu, il se superpose à l'arrière du châssis sur les côtés (1) et sur la traverse (10) dont il est maintenu écarté d'environ 5 m/m par un léger cintre (22 bis) situé vers les charnières et qui laisse un espace disponible à la toile du dossier entre le côté inférieur (1) et son côté (20). Une traverse de renfort (23) parallèle à la traverse (21) est fixée sur les côtés (20), aplatie aux extrémités pour servir de cale d'épaisseur entre les côtés inférieurs (1) et les côtés (20) qui protège la toile. Cette traverse (23) est déportée vers le bas, elle constitue avec les côtés (20) et la traverse de tête (21) le logement d'un coussin, elle renforce l'ensemble et donne appui au sommet de la béquille définie ci-dessous (ensemble 50, Fig 8) en lui servant de palier.

La traverse centrale de châssis (particulièrement visible Fig 4, 5 et 7) est constituée d'un tube en forme de U orienté dans le même sens que le dossier (8) et suivants. Ses deux côtés (9) sont logés et soudés dans les sillons formés entre les côtés du châssis (1 et 6) dans la zone du point de jonction (16). Ils sont cintrés à 90° en (9 bis) pour former la traverse (8). Le milieu de cette traverse ayant la fonction de palier pour le pied (28) de béquille (50) et pour lui permettre d'assurer l'appui concentrique nécessaire à toutes les inclinaisons du dossier, elle doit être positionnée avec un déport (18) en arrière de l'axe d'articulation (22) du dossier et un autre déport (18 bis) vers le bas par le moyen de deux légers cintres (8 bis) sur la traverse (8). Cette traverse est également un renfort longitudinal au point de jonction (16) et permet au cadre de résister à l'étreinte de la toile en pleine charge. Dans l'empilage, cette protubérance vers le bas est aisément absorbée par la souplesse de la toile de toute couchette située dessous.

Une béquille télescopique (50) est à blocage automatique par compression. Son choix est déterminant pour le fonctionnement pratique du dossier et surtout pour son faible encombrement au regard de l'empilage recherché. La béquille (50) est constituée de trois tubes circulant l'un dans l'autre: Le premier tube extérieur est le cylindre (25), son extrémité est introduite solidairement dans le pied d'un T tubulaire (28) dont les bas sont alaisés pour former une tête de bielle, articulée sur le centre de la traverse centrale (8) du châssis pour lui servir

d'appui et de palier.

Le deuxième tube circulant librement dans le cylindre est le piston (26), son extrémité dépassante est également fixée dans un autre T (29) qui prend de même manière appui au centre de la traverse du dossier (23).

Les pièces (28 et 29) sont maintenues en alignement par les clips (39). La pièce (29) et la traverse (21) possèdent un orifice (41) dans le prolongement du piston pour livrer passage au poussoir ci-dessous défini. Le piston loge dans son autre extrémité un système mécanique de blocage (40) connu qui le bloque dans le sens compression à l'intérieur du cylindre par l'intermédiaire indifféremment de: cône, excentrique, bille ou autre, le laissant libre en sens contraire.

Il permet l'élévation du dossier et son blocage dans toutes les positions souhaitées, en suivant l'arc de cercle (24) autour de l'axe (22). Le troisième est le poussoir (27). De faible diamètre, il pénètre à l'intérieur du piston (26) par l'orifice (41), réalisé dans son prolongement, il est guidé par une bague de centrage (42) jusqu'au système de blocage mécanique (40) qu'il est chargé de verrouiller. Le poussoir se prolonge par une tringle (27 ter) très légèrement articulée avec son extrémité (27), à l'intérieur de la pièce (29) pour atteindre la traverse (21) qu'il transperce, la tringle se termine par un bouton (27 bis). Une simple pression sur ce bouton très accessible déclenche le déblocage et permet au dossier de redescendre.

L'entoilage se doit d'être particulièrement confortable et facile d'entretien, mais sa description sort du cadre de l'invention.

Un véhicule pratique pour le ramassage en grand nombre des couchettes (Fig 14) est facilement réalisable en partant d'une quelconque couchette de série sur laquelle on adapte un essieu qui trouve sa place entre les goussets (37) qui relient au niveau du cintre (12) le montant (13) et la traverse (14), équipé de deux roues standard dont les dimensions sont variables en fonction de la nature du sol. Sur sol nivelé (46) on utilise les plus petites possibles (48) qu'on positionne à l'intérieur des piètements arrière sans gêner l'empilage. Sur sol cahotique et mou (47), on utilise des roues nettement plus hautes (49) équipées de gros pneus et situées à l'extérieur des dits piètements pour augmenter la stabilité. On peut ainsi en prenant la traverse de pieds avant tirer aisément un empilage de 15 couchettes (Fig 14), très solidement emboîtées avec pour hauteur totale 1 m 20 et moins de 100 Kgs.

Selon l'exemple de réalisation non limitatif qui a été envisagé:

Les tubes sont en métal léger tel que alliage aluminium, ont un diamètre de 20 m/m et une section de 1,5 à 2 m/m.

Le meuble a environ 2 m de long, 0,70 de large hors tout et 0,30 à 0,40 de hauteur.

Les goussets ou plaques de renfort en aluminium ont de 3 à 5 m/m d'épaisseur.

Pour obtenir le minimum d'encombrement (50 m/m par couchette en superposition) l'inclinaison des divers pieds et des montants d'accoudoirs étant

fonction du diamètre des tubes, doit être voisine de 60 à 65° (angle idéal).

Le poids prévu pour son ensemble: châssis, béquille, toile et élastiques est de 5 à 6 Kgs.

5 Le dossier qui a environ 0,70 de long. Il occupe approximativement le 1/3 arrière de l'ensemble couchette.

10 Les accoudoirs facultatifs seront distants du cadre de 18 à 20 cm et auront une longueur de 25 à 30 cm. Les traverses des pieds avant (5) et arrière (14) ont en leur milieu des cintres qui donnent avec le sol une flèche (5 bis et 14 bis) de 4 à 5 cm pour une meilleure portée.

15 La traverse intermédiaire du dossier qui est déportée vers le bas de 3 cm sans nuire à l'empilage, laisse passer par dessus elle le laçage de l'oreiller. La traverse centrale du châssis a 40 à 50 cm de long, son déport en arrière est de 10 à 12 cm et vers le bas de 6 à 8 cm. Les pièces de calage (17 et 34) donnent 20 aux tubes qui se raccordent avec elles un espacement de 15 m/m (F de la Fig 9), déterminant pour l'emboîtement des piètements arrière. Pour la 25 béquille, le cylindre a 20 m/m de diamètre, le piston 16 m/m, le poussoir 8 à 10 m/m et la tringle 6 m/m environ

Revendications

30 1. Meuble de relaxation pouvant former couchette ou chaise longue comportant un cadre de lit, deux pieds avant (3) et deux piètements doubles arrière (13 et 15), les meubles s'empilant les uns sur les autres avec un encombrement minimal et suivant une 35 direction d'empilage perpendiculaire au plan du lit, caractérisé en ce que chacun des deux piètements arrière est constitué d'un tube ayant une forme semblable à un U ou un W dont la 40 partie inférieure (14) est en contact avec le sol, dont la première des extrémités (11) du U ou du W est reliée à l'extrémité arrière d'un côté inférieur (1) formant le cadre, dont la seconde 45 extrémité montant (15) est reliée au dit cadre au niveau du point de jonction (16), et en ce que les deux pieds avant sont constitués d'une barre tubulaire ayant une forme semblable à un U ou un W, la partie inférieure (5) venant en 50 contact avec le sol, chacune des deux extrémités (2) du U ou du W étant raccordée au côté inférieur (1) de sorte que le plan contenant les pieds avant (3, 5, 3) est perpendiculaire à 55 chacun des deux plans contenant les pieds arrière (ainsi que les accoudoirs éventuellement), les côtés (3 et 13, 15) des pieds et (30 et 33) des accoudoirs étant inclinés longitudinalement par rapport à la direction d'empilage.

60 2. Meuble selon revendication 1 caractérisé en ce qu'il se compose d'une première pièce, d'une deuxième pièce et d'une troisième pièce, la première pièce comportant deux tubes horizontaux situés de part et d'autre de la couchette et sur toute sa longueur et formant 65 les côtés inférieurs (1), chaque tube étant relié aux extrémités du pied avant par un coude (2)

en direction du sol pour se rejoindre ensuite, la deuxième pièce étant en forme de U et solidaire de la première pièce, les deux côtés (6) du U étant accolés sur les côtés inférieurs (1), le bas du U formant une traverse horizontale (7) unissant en même temps les tubes de la première pièce sur la partie avant du lit, les extrémités des barres du U se terminant vers l'arrière près du point de raccordement des piètements arrière (16), la troisième pièce formant les piètements arrière de la couchette reliés ensemble par la traverse (10).

3. Meuble selon l'une des revendications 1 ou 2 caractérisé en ce que dans le cas particulier de couchette simple, sans dossier, les barres (6) du U se poursuivent jusqu'à l'arrière (6 bis) et forment en se réunissant une traverse horizontale (21 bis Fig 1) au niveau de la tête de l'utilisateur.

4. Meuble selon l'une des revendications 1 ou 2 caractérisé en ce qu'il comporte un dossier qui est articulé sur la deuxième pièce à environ 1/3 de sa longueur totale vers l'arrière et en ce qu'il est formé d'un U dont le bas constitue une traverse (21) située à l'extrémité du meuble côté tête et les côtés du U (20) ayant

le même écartement que les tubes des première et deuxième pièces, ses deux montants ayant leur extrémité articulée en (22) sur l'extrémité de la deuxième pièce (6), il est conçu de telle manière qu'en position replié dans le plan de la couchette, il laisse également passer de part et d'autre les pieds du meuble identique posé dessus.

5. Meuble de relaxation selon la revendication 4 caractérisé en ce qu'une béquille télescopique (ensemble 50 Fig 8) à blocage instantané par simple compression, prenant appui, d'une part sur une traverse (8) située à quelque distance de l'articulation du dossier (22) et d'autre part sur une traverse (23) située sur le dossier et articulée en ces deux points (28 et 29) de telle manière qu'il puisse en position allongée trouver sa place dans l'empilage des couchettes, cette béquille a pour fonction de se bloquer à volonté en différents points en permettant d'immobiliser le dossier en diverses positions plus ou moins relevées, le déblocage s'effectue par une pression exercée sur un poussoir (27) prolongé d'une tringle (27 bis) et terminé par un bouton (27 ter) situé au sommet du dossier dans son prolongement.

30

35

40

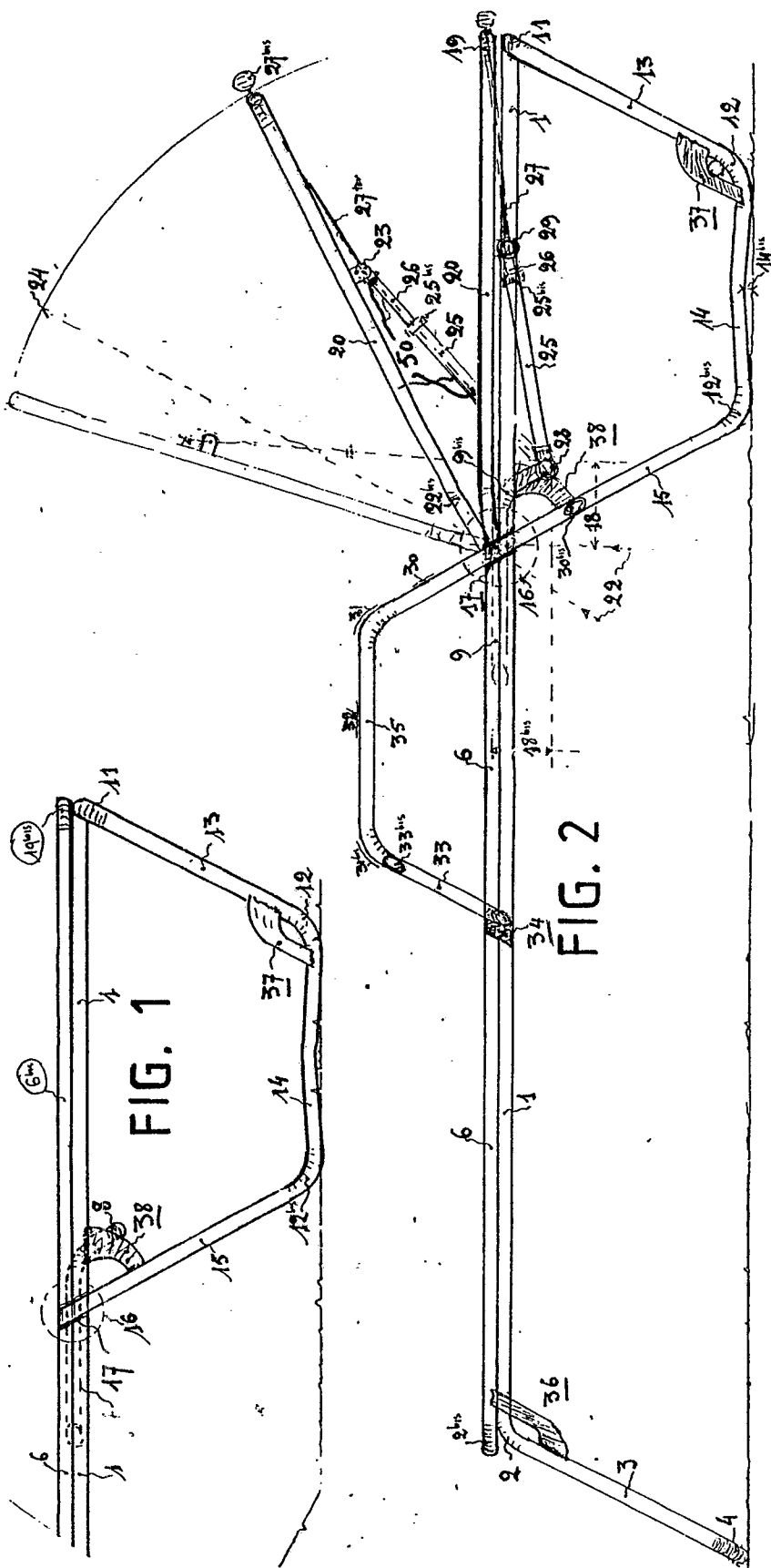
45

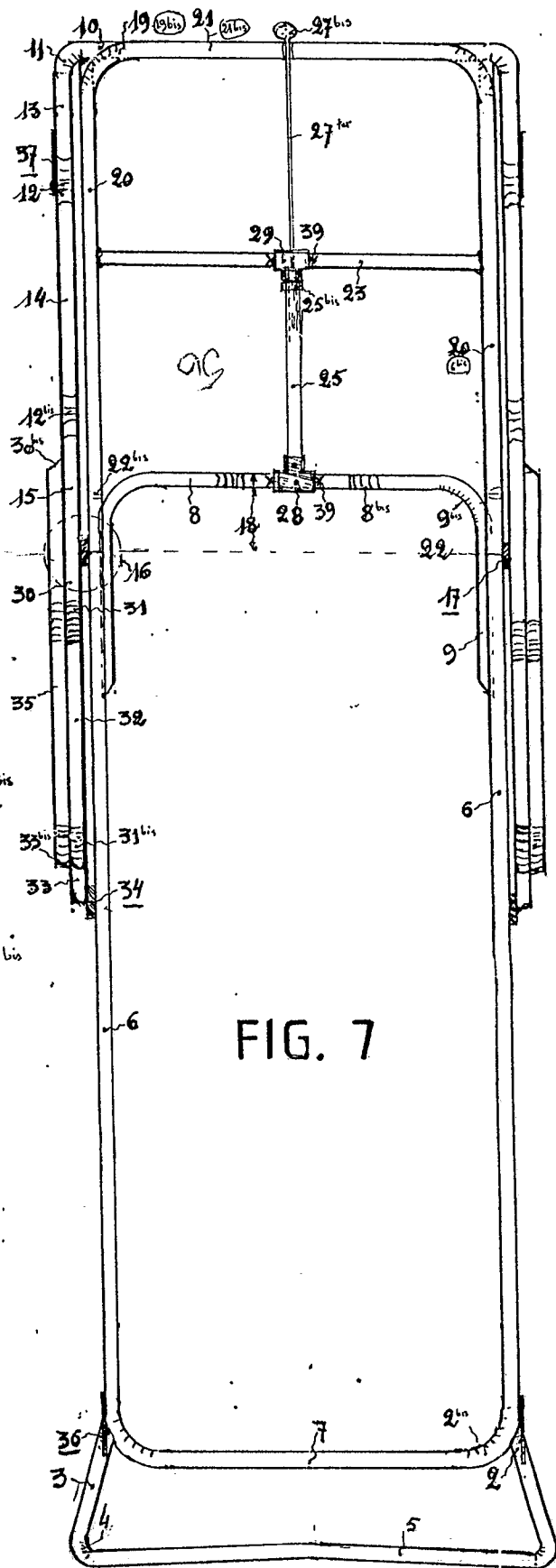
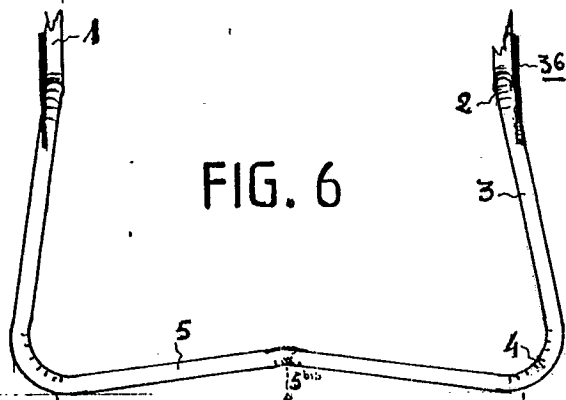
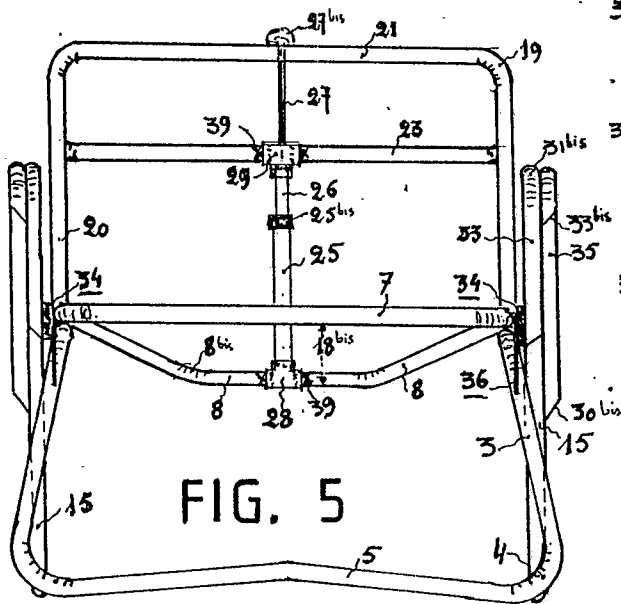
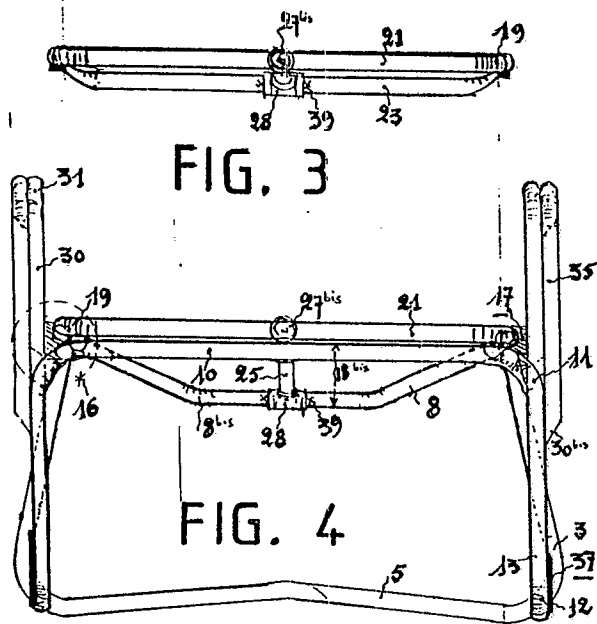
50

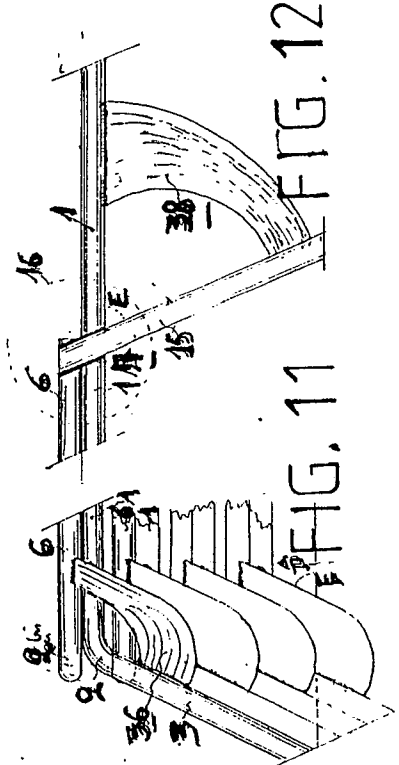
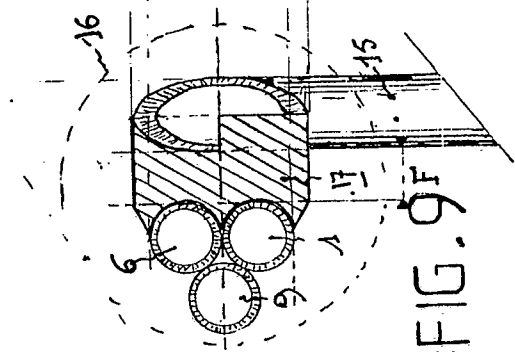
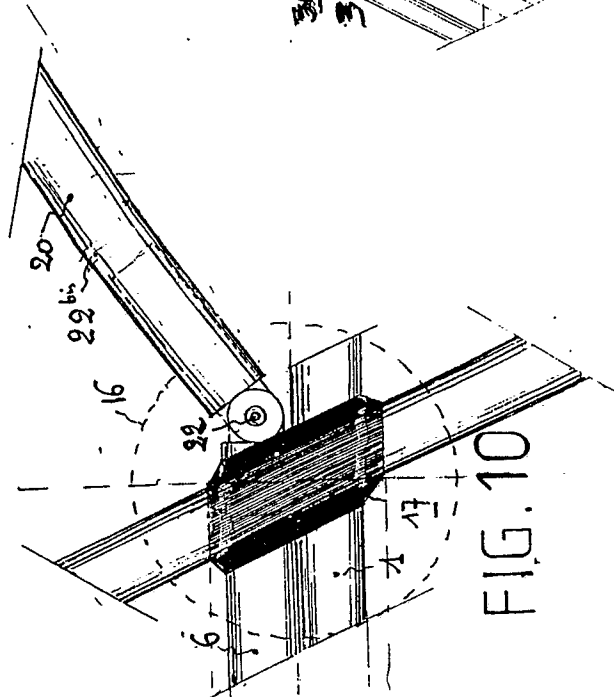
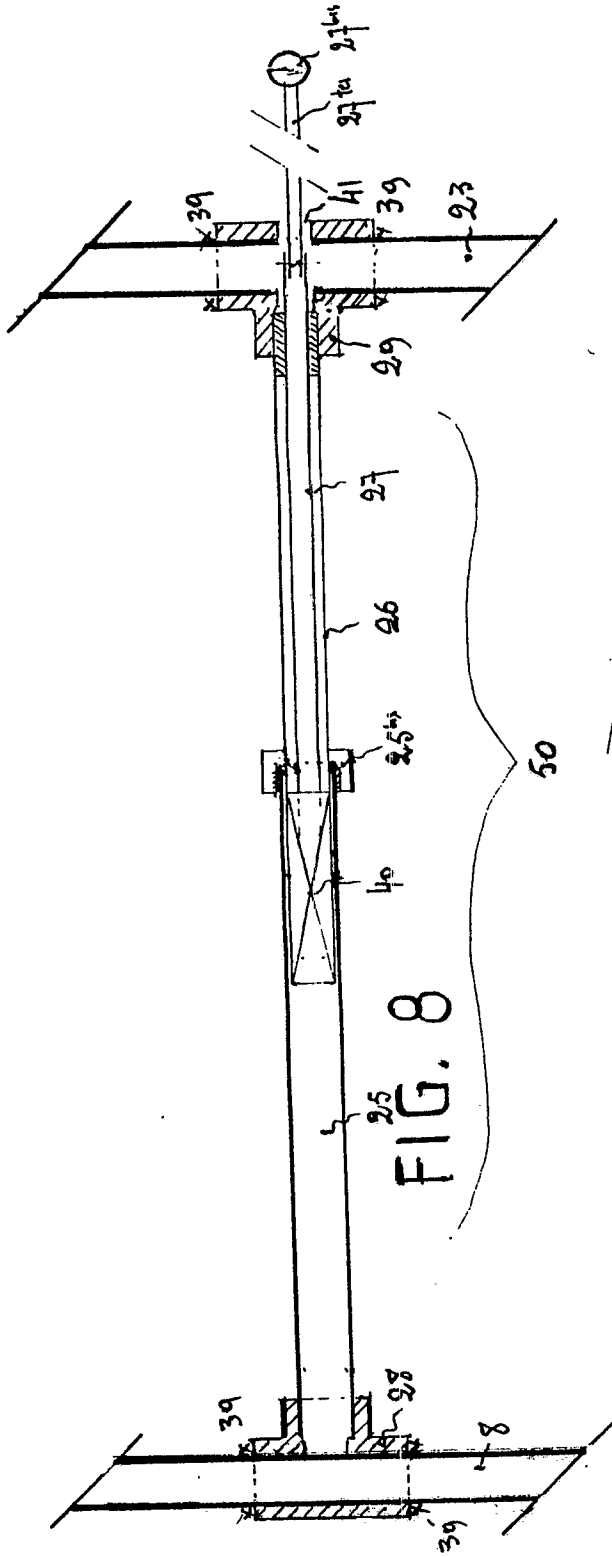
55

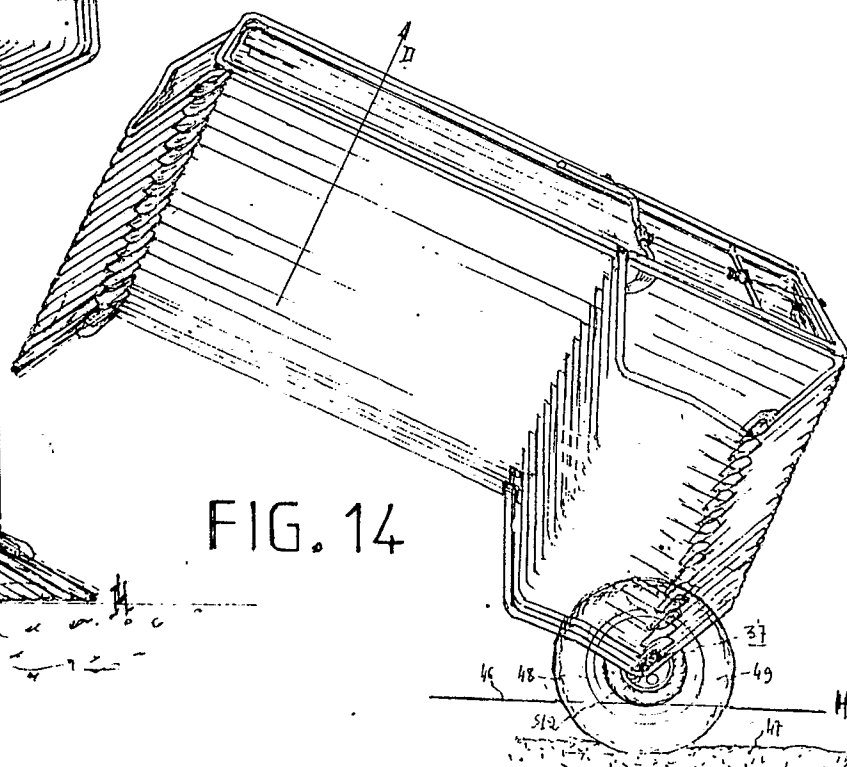
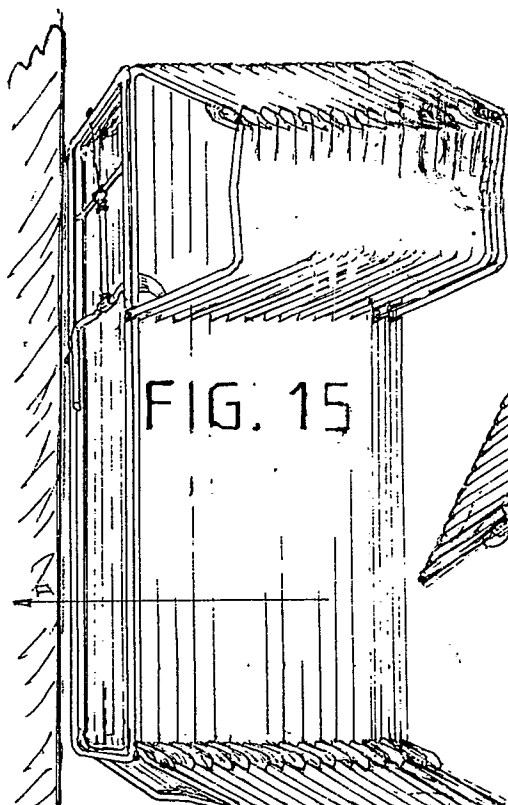
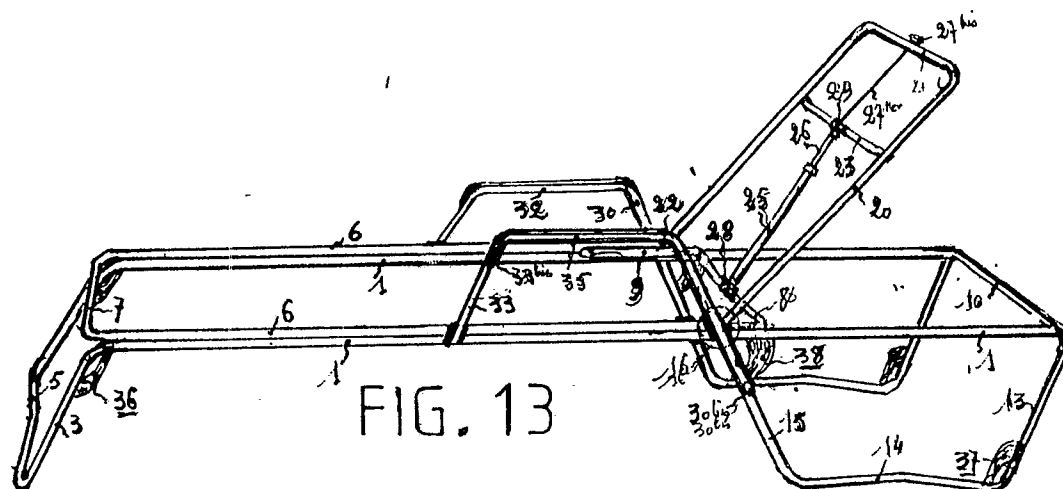
60

65











Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 89 42 0305

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
D,A	FR-A-2 465 443 (MUNKEL) * Page 2, ligne 22 - page 3, ligne 28; figures * ---	1,2,4	A 47 C 1/14 A 47 C 3/04
D,A	GB-A-2 168 890 (BEAUMONT) * Page 2, lignes 3-10,30-78; figures * ---	1	
D,A	US-A-4 264 102 (SROUB) * Page de garde; résumé; figures * ---	1,4	
A	DE-A-1 937 263 (WACHENFELD) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 47 C
Lien de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 23-11-1989	Examineur VANDEVONDELE J.P.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			